

PROGRAMME D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE GRASSE - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES ET LYCÉES

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner avant le vendredi 15 octobre 2021)

Choix du dispositif d'accompagnement scolaire du Pays de Grasse :

- Parcours « Culture du risque inondation » (CM1 - CM2, Collèges et lycées),
- Parcours « Maîtriser l'eau et l'énergie à l'école » (CM1 - CM2),
- Parcours « Préserver la qualité de l'air » (CM1 - CM2),
- Parcours « École de l'eau et de la biodiversité » (CP au CM2),

Établissement scolaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

Nom du chef d'établissement :

Nom de l'enseignant(e) ou professeur :

.....

Tél. : Courriel :

Niveau de classe : Nombre d'élèves :

Motivation : précisez la (ou les) raison(s) de votre participation au programme :
.....
.....
.....
.....

.....

CONTACT :

Mme Myriam BOUVART

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Service Éducation au Développement Durable et démarches éco-citoyennes

57, avenue Pierre Sépard - 06130 GRASSE

▶ Par courriel : mbouvat@paysdegrasse.fr ou par courrier postal

▶ Ainsi qu'une copie à adresser :

- pour les écoles primaires : à votre IEN (Grasse ou Val de Siagne),

- pour les collèges : Béatrice LECOURT - CAPDEVILLE - 04 93 53 70 70 - beatrice.lecourt-capdeville@ac-nice.fr

- pour les lycées : Mme Fatima MOUJDI - MENAUGE - 04 92 96 52 00 - fatima.moujdi@ac-nice.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération



MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale des Alpes-Maritimes

FICHE D'ENGAGEMENT

Pour le bon déroulement de l'action pédagogique, l'enseignant s'engage à :

- Participer et s'impliquer dans les interventions/animations proposées en classe.
- Élaborer le projet pédagogique en partenariat avec l'animateur environnement et assurer le suivi pédagogique après chaque séance d'intervention.
- Être présent aux réunions de suivi du projet et renvoyer la fiche d'évaluation en fin de projet.
- Prévenir l'animateur environnement ainsi que le Pays de Grasse en cas de modification des dates d'intervention en classe au plus tard 3 jours avant la date prévue initialement.
- Informer le Pays de Grasse et votre référent à l'Académie de Nice en cas d'annulation de son engagement en cours d'année ou de toute autre difficulté rencontrée.
- Informer le Pays de Grasse sur toute action de communication ou de toute volonté de communiquer sur ce projet de l'établissement.

Fait le : à :

Nom et signature de l'enseignant



Nom et signature du chef d'établissement

Cachet de l'établissement

